# Assurance maternité

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **36 (1999)**

Heft 1391

PDF erstellt am: **04.06.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# Essayé à nouveau, pas pu

***«Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage.» Ce sage proverbe de La Fontaine a été contredit par le vote du week-end dernier sur l'assurance maternité. Rappel des étapes.***

En 1984, le peuple a sèchement rejeté – 84% de non – l'initiative «pour une protection efficace de la maternité». Un projet ambitieux qui visait une répartition égalitaire des rôles au sein de la famille par l'institution d'un congé parental. Une révolution culturelle à laquelle la Suisse n'était pas préparée. Dans le comité d'initiative, Ruth Dreifuss déjà.

Trois ans plus tard, une nette majorité – 71% – refuse une révision de la Loi sur l'assurance maladie incluant une allocation maternité pour toutes les mères. L'arrosage social déplaît visiblement.

## Après Flavio Cotti, Ruth Dreifuss

Après ce double échec, Falvio Cotti, alors responsable du dossier, fait le mort. Aussitôt élue en mars 1993, Ruth Dreifuss le place au contraire sur le dessus de la pile. Et quatorze mois plus tard, elle soumet un nouveau projet à la consultation: pleine compensation du salaire pour un revenu plafonné durant seize semaines, financée par un prélèvement paritaire sur le revenu du travail.

La consultation montre à l'évidence que ce projet ne bénéficie pas d'un soutien suffisant. Se succèdent alors nouvelles propositions et négociations serrées dans lesquelles les femmes de tous les partis jouent un rôle moteur. En fin de course émerge le projet modeste et peu coûteux rejeté dimanche dernier. Maigre consolation, la proportion des opposants, si elle reste forte – 61% –, faiblit néanmoins.

## Remettre, encore une fois, l'ouvrage sur le métier

L'échec est cuisant pour toutes celles et ceux qui militent en faveur d'une véritable égalité des droits entre hommes et femmes. Il l'est aussi pour le parti démocrate-chrétien, désavoué dans la quasi totalité de ses bastions, lui qui pour prix de son ralliement avait arraché les prestations de base indépendantes de l'activité rémunérée. Peut-être la goutte qui a fait déborder le vase.

Au-delà des pleurs, de la colère et des grincements de dents, que faire? Remettre une fois encore l'ouvrage sur le métier, bien sûr, puisqu'en démocratie rien n'est jamais acquis ou perdu définitivement. Et en premier lieu faire un sort à cette situation absurde et inique qui voit les femmes interdites de travail après l'accouchement, sans que leur soit garanti un revenu durant cette période. *jd*

# Si les Romands s'étaient rendus aux urnes...

Dimanche dernier, les électeurs latins, à la notable exception des Genevois, ont, une fois de plus, boudé massivement les urnes. Alors qu'en Suisse allemande la participation s'élève à 46%, le Tessin et la Suisse romande atteignent 39,5%.

Passé le geste de mauvaise humeur du militant politique envers les abstentionnistes, il est intéressant de se demander ce qui se serait passé si les Romands et les Tessinois avaient fait preuve de davantage de sens civique. Pour calculer cette extrapolation, il est nécessaire de faire l'hypothèse, réductrice, qu'à l'intérieur de chaque canton, l'opinion des votants reflète exactement celle des abstentionnistes.

On peut ensuite construire deux cas de figure :

- Dans l'hypothèse où la participation aurait été homogène partout, l'assurance maternité aurait été acceptée par 40% des électeurs (contre 39% en réalité).
- En poussant artificiellement le taux de participation des cantons romands à 50% (avec tout le Valais et tout le canton de Fribourg, mais sans Berne), mais en laissant les taux alémaniques observés, l'acceptation de l'assurance maternité aurait été de 40,2%.

Sans l'excuser, ni l'expliquer, on est donc obligé de pardonner l'abstentionnisme latin... *rn*